



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le mercredi 25 mars 2020

à Madame l'Inspectrice
de l'Education Nationale
de la circonscription de Rodez

Objet : Demandes réitérées aux enseignants et enseignantes de la circonscription de Rodez de se rendre dans les écoles

Madame l'Inspectrice,

Dans un courriel en date du 20 mars 2020, vous demandez aux professeurs de votre circonscription de mettre en place deux fois par jour une permanence dans chaque école pour répondre aux éventuels parents en demande du dispositif d'accueil des enfants des personnels engagés dans la lutte contre la pandémie.

Vous récidivez dans un autre courriel en date du 24 mars 2020 en enjoignant, dans le cadre du maintien du lien scolaire avec les élèves et leurs familles, les professeurs de votre circonscription à se rendre une fois par semaine dans leur école pour échanger des documents pédagogiques avec les familles dépourvues de moyens de communication dématérialisés. Vous mettez ainsi en œuvre avec zèle et célérité les consignes et propos du Ministre de l'Education Nationale entendus dans les médias et répercutés par votre hiérarchie. A ce sujet, nous tenons à vous rapporter les propos de Monsieur le Recteur dans un courriel adressé le 24 mars à l'ensemble des personnels de l'académie de Toulouse : « *Dans un moment aussi exceptionnel que celui que nous vivons, la priorité sanitaire continue de commander les déplacements au strict nécessaire.* »

Ainsi par deux fois, vous participez à enfreindre les règles de plus en plus strictes de confinement destinées à freiner la propagation du virus et à protéger les personnes. Vos injonctions, si des collègues avaient la mauvaise idée de les mettre en œuvre, les exposeraient ainsi directement à la contamination ainsi que les familles de leurs élèves. Nous savons aujourd'hui que, dans le Haut-Rhin, des échanges de documents pédagogiques tels que vous les préconisez, ont été à l'origine d'un cluster, de plusieurs contaminations et hospitalisations. Vous engagez les personnels et les familles de votre circonscription dans un maintien du lien scolaire à tout et à n'importe quel prix en plaçant l'activité scolaire au dessus de leur santé et de leur protection.

Dans le contexte actuel de crise majeure sanitaire, il s'agit pour nous de consignes irresponsables aux conséquences potentiellement gravissimes voire mortifères. Rien ne peut justifier de telles prises de risques et surtout pas la transmission dérisoire de quelques activités scolaires.

Par ailleurs, les familles qui participeraient à ces échanges sont appelées à cocher le motif "déplacement familial impérieux" sur l'attestation de déplacement dérogatoire : Qui peut croire que l'échange de documents pédagogiques dans le contexte actuel pourrait constituer un motif de

déplacement familial impérieux" ? il s'agit bien là d'un véritable détournement du principe de confinement et de ses dérogations légales.

Aussi, vous joignez à votre courriel du 24 mars un formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire spécial que les directeurs et directrices devraient compléter en leur nom et transmettre aux familles concernées afin qu'elles puissent se déplacer jusqu'à l'école. Les directrices et directeurs qui là encore auraient la mauvaise idée de satisfaire à cette consigne, contribueraient directement à valider par un écrit le déplacement des familles, leur exposition aux risques de contamination, voire à les y inciter. C'est une lourde responsabilité que vous leur demandez là de porter. Nous vous invitons, Madame l'Inspectrice, puisque vous semblez vouloir aller au bout de cette démarche insensée, à prendre vous-même vos responsabilités et à produire ce document en votre nom.

Nous vous invitons aussi à élargir votre réflexion, à sortir du cadre strict de votre fonction d'IEN, à retrouver simplement le bon sens, celui qui donne la priorité à la vie, à nos vies.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,

Stéphanie Massol



Antoine Cantais

